

Publié le 20/12/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P522_2024

Date : 13/12/2024

OBJET : Modification du tableau des emplois

Exposé

Ouvertures de postes

Pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, la Communauté d'Agglomération du Cotentin ouvre les postes listés ci-après.

DGA Proximité et Aménagements

Pôle de Proximité des Pieux

Suite à un départ de la collectivité et à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'enseignant chant PP. Les Pieux 1, poste à temps non complet (12h00/20h00), d'ouvrir :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial,
- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2^{ème} classe
- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'enseignant chant PP. Les Pieux 2, poste à temps non complet (5h00/20h00), d'ouvrir :

- un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial.

Pôle de Proximité du Val de Saire

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint d'animation extra-scolaire Montfarville, poste à temps non complet (7h51/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial.

Suite à un départ de la collectivité, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'adjoint d'animation périscolaire Teurthéville-Bocage, poste à temps non complet (9h45/35h00), d'ouvrir :

- un poste d'adjoint d'animation territorial.

Direction Accompagnement des Territoires

Suite à une décision commune de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et de la Communauté d'Agglomération de transférer vers l'agglomération l'équipement « Centre de Santé Brès-Croizat », ses agents, et afin de pourvoir les postes vacants, il est proposé d'ouvrir :

- cinq postes de médecin territorial de 2^{ème} classe, dont deux à temps non-complet (17h30/35h00),
- cinq postes de médecin territorial de 1^{ère} classe, dont deux à temps non-complet (17h30/35h00),
- sept postes de médecin territorial hors-classe, dont quatre à temps non-complet (17h30/35h00),
- un poste de sage-femme territoriale hors-classe,
- un poste d'attaché territorial,
- deux postes de rédacteur territorial,
- deux postes de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- deux postes de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe,
- deux postes d'adjoint administratif territorial,
- deux postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe,
- trois postes d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de mission développement de l'offre territoriale de santé, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial,
- un poste d'attaché territorial principal.

DGA Services aux Usagers

Direction Transport et Mobilité

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'ambassadeur mobilités durables, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste de rédacteur territorial,
- un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.

Suite à une modification d'organisation, il est proposé, afin de pourvoir le poste de chargé de promotion des mobilités alternatives, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'attaché territorial.

Direction du Cycle de l'Eau

Suite à une mobilité interne, il est proposé, afin de pourvoir le poste d'agent d'exploitation / curage 2, poste à temps complet, d'ouvrir :

- un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,
- un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Il est précisé que les postes surnuméraires, créés afin de pourvoir les emplois, seront fermés après aboutissement de la procédure de recrutement.

Fermetures de postes

Suite à l'aboutissement de procédures de recrutement, de l'exécution des promotions et avancements de grade et à des fermetures de poste en comité social territorial, il est proposé de fermer les postes surnuméraires suivants :

Postes Budgétaires Fermés	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE PRINCIPAL	1
ATTACHE TERRITORIAL	1
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
REDACTEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE CULTURELLE	
<i>B</i>	
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	2
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	2
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	2
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	3
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	3
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE	1
ADJOINT TECH. TER. PPAL 1E CL	1
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	2
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3
Total postes budgétaires fermés	29

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Décide

- **De modifier** le tableau des emplois par la création de postes pour mener à bien ses procédures de recrutement dans le cas de mobilités, de départs de la collectivité ou de réorganisations de services, tel que défini ci-dessous :

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Direction Accompagnement des Territoires Assistante médicale Centre de santé	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Chargé de mission développement de l'offre territoriale de santé	ATTACHE PRINCIPAL	C	1,00
	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Cheffe de service centre de santé accès aux soins	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Médecin coordonnateur de l'équipe médicale centre de santé	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Médecin généraliste 1 (TNC 17h30)	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	N	0,50
Direction Accompagnement des Territoires Médecin généraliste 2 (TNC 17h30)	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	N	0,50
	MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	N	0,50
	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	N	0,50
Direction Accompagnement des Territoires Médecin généraliste 3	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Médecin généraliste 4 (TNC 17h30)	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	N	0,50
	MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	N	0,50
	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	N	0,50

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
Direction Accompagnement des Territoires Médecin généraliste 5 (TNC 17h30)	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	N	0,50
Direction Accompagnement des Territoires Médecin spécialisé	MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	C	1,00
	MEDECIN TERR.HORS CLASSE	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Référénte administrative et comptable	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	C	1,00
	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	1,00
	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Référénte comptable - régisseur secrétariat	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Sage-femme	SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	C	1,00
Direction Accompagnement des Territoires Secrétaire médicale	ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	C	1,00
Pôle de Proximité des Pieux Enseignant chant PP. Les Pieux 1 (TNC 12h)	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	C	0,60
	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	C	0,60
	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	C	0,60
Pôle de Proximité des Pieux Enseignant chant PP. Les Pieux 2 (TNC 5h)	ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	N	0,25
Pôle de Proximité du Val de Saire Adj. d'animat. extra-scolaire Montfarville (TNC 7h51)	ADJOINT ANIMATION	N	0,22
Pôle de Proximité du Val de Saire Adj. d'animat. périsco. Teurthéville-B (TNC 9h45)	ADJOINT ANIMATION	N	0,28
Direction du Cycle de l'Eau Agent d'exploitation / curage 2	ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	1,00
	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	1,00
Direction Transports et Mobilités Ambassadeur mobilités durables	REDACTEUR	C	1,00
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	C	1,00

Structure et Emploi d'affectation	Poste créé	C/N	Quotité
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	C	1,00
Direction Transports et Mobilités Chargé de promotion des mobilités alternatives	ATTACHE TERRITORIAL	C	1,00
Création de 47 postes budgétaires			
Dont 11 à temps non complet.			

- **De compléter** la modification du tableau des emplois par la suppression des postes ouverts afin de pourvoir aux recrutements, des postes laissés vacants par la réalisation du plan de promotion et des postes fermés en comité social territorial de la façon suivante :

Postes Budgétaires Fermés	
FILIERE ADMINISTRATIVE	
<i>A</i>	
ATTACHE PRINCIPAL	1
ATTACHE TERRITORIAL	1
<i>B</i>	
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	1
REDACTEUR	1
<i>C</i>	
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	2
FILIERE CULTURELLE	
<i>B</i>	
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	2
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	2
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	2
FILIERE TECHNIQUE	
<i>A</i>	
INGENIEUR PRINCIPAL	3
INGENIEUR	2
<i>B</i>	
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	3
<i>C</i>	
AGENT DE MAITRISE	1
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	1
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	2
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3
Total postes budgétaires fermés	29

- **De dire que** pour élargir les possibilités de recrutement, notamment en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, il convient de préciser que les postes de catégories A, B et C peuvent être pourvus par des contractuels sur le fondement des articles L. 332-14 et L. 332-8 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération en fonction du diplôme détenu et de l'expérience professionnelle du candidat et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade de recrutement. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire que** la collectivité se réserve le droit de pourvoir par des agents contractuels les postes de directeur général des services, de directeur général des services techniques et de directeur général adjoint des services sur le fondement de l'article L. 343-1 du code général de la fonction publique. Les recrutements interviendraient sur les emplois susmentionnés correspondants à la strate d'une commune de 150 000 à 400 000 habitants. L'agent sera classé, à l'un des échelons correspondant à l'un de ces emplois, en fonction de la durée et du niveau de son expérience professionnelle antérieure, en application de l'article 1er-2 du décret 88-145 du 15 février 1988 modifié. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **De dire que** la collectivité peut recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique. L'autorité territoriale fixera le niveau de rémunération par référence à un échelon du grade du cadre d'emplois concerné par le besoin. Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer le contrat de travail ainsi que ses éventuels avenants,
- **D'arrêter** le tableau des effectifs annexé à la présente décision,
- **De dire que** les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 012, charges de personnel du budget principal,
- **D'autoriser** son délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

ANNEXE TABLEAU DES EMPLOIS 10/12/2024

	Effectif Budgétaire	Effectif Pourvu	Dont Temps Non Complet (Budgétaire)	Dont Temps Non Complet (Pourvu)	ETP Budgétaire	ETP Pourvu
FILIERE ADMINISTRATIVE						
A						
DIRECTEUR GEN SERV 150-400000	1	1	0	0	1,00	1,00
D.G.A. 150 A 400.000	4	3	0	0	4,00	3,00
ADMINISTRATEUR GENERAL						
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	2	1	1	1	1,14	0,14
ADMINISTRATEUR	1	0	0	0	1,00	0,00
DIRECTEUR TERRITORIAL						
SECRETAIRE DE MAIRIE						
ATTACHE HORS CLASSE	3	2	0	0	3,00	2,00
ATTACHE PRINCIPAL	36	22	1	1	34,14	20,14
ATTACHE TERRITORIAL	57	36	1	1	57,00	35,30
B						
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	31	19	0	0	31,00	18,40
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	32	21	0	0	32,00	20,60
REDACTEUR	36	26	1	1	35,50	25,30
C						
ADJOINT ADMINIS.TER.PL.1E	56	40	7	3	51,31	38,33
ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E	31	18	5	3	28,36	17,57
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	66	52	3	1	63,21	50,43
FILIERE ANIMATION						
B						
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL	6	5	2	1	5,77	4,41
ANIMATEUR PRINCIPAL 2EME CL	2	0	1	0	0,86	0,00
ANIMATEUR	4	3	1	0	3,86	3,00
C						
ADJOINT ANIM PPAL 1E CL	17	6	9	0	8,99	6,00
ADJOINT ANIM PPAL 2E CL	17	6	11	2	8,11	4,72
ADJOINT ANIMATION	46	24	41	21	18,09	11,79
FILIERE CULTURELLE						
A						
ATTACHE CONSERV.PAT	1	1	0	0	1,00	1,00
ATTACHE PPAL CONS.PAT	1	1	0	0	1,00	1,00
B						
ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	1	1	0	0	1,00	1,00
ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	0	0	0	0	0,00	0,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	1	0	0	0	1,00	0,00
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	11	9	8	7	5,35	4,15
ASSISTANT D'ENS ART PPAL 2 CL	8	6	5	4	5,24	4,04
ASSISTANT D'ENSEIGN. ARTISTIQ	10	8	8	7	5,95	4,70
C						
ADJOINT TERR. PATRIM PPAL 1E						
ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL						
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	2	2	1	1	1,74	1,74
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
A						
ASSISTANT SOC EDUC CL EXCEP						
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF						
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	0	0	1,00	0,00
PUERICULTRICE CL.SUPERIEUR	1	1	0	0	1,00	1,00
PUERICULTRICE	1	0	0	0	1,00	0,00
INFIRMIER SOINS GENERAUX	3	2	0	0	3,00	2,00
MEDECIN TERR. DE 2EME CLASSE	5	0	2	0	4,00	0,00
MEDECIN TERR. DE 1ERE CLASSE	5	0	2	0	4,00	0,00
MEDECIN TERR.HORS CLASSE	7	0	4	0	5,00	0,00
SAGE-FEMME TERR. HORS CLASSE	1	0	0	0	1,00	0,00
B						
AUX PUERIC TERR CL SUP	7	7	1	1	6,80	6,80
AUX PUERIC TERR CL NORM	10	10	1	1	9,60	9,20
FILIERE SOCIALE						
A						
EDUCATEUR JEUNES ENF CL EXCEP	2	1	0	0	2,00	1,00
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	11	10	2	2	10,76	9,36
C						
AGENT SOCIAL PPAL DE 1E CLASSE	2	2	0	0	2,00	2,00
AGENT SOCIAL PPAL DE 2E CLASSE	8	6	1	1	5,80	5,60
AGENT SOCIAL	8	8	5	5	6,77	6,77
AGENT SPE. MAT. PPAL 1E CLASSE	17	12	15	11	13,21	9,50
AGENT SPE. MAT. PPAL 2E CLASSE	11	6	10	6	7,61	4,29
FILIERE SPORTIVE						
A						
CONSEILLER TERRITORIAL APS						

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 050-200067205-20241220-P522_2024-AR

B						
EDUCATEUR TER. APS PL 1ERE CL	6	5	0	0	6,00	5,00
EDUCATEUR TER. APS PL 2EME CL	9	8	0	0	9,00	7,70
EDUCATEUR TERR. DES APS	10	9	1	1	9,60	8,40
C						
OPERATEUR TER. DES APS PPAL						
OPERATEUR TER APS QUALIFIE						
OPERATEUR TER. DES APS						
FILIERE TECHNIQUE						
A						
INGENIEUR GENERAL						
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	4	1	1	1	3,14	0,14
INGENIEUR EN CHEF	3	0	0	0	3,00	0,00
INGENIEUR HORS CLASSE	4	2	0	0	4,00	2,00
INGENIEUR PRINCIPAL	35	16	0	0	35,00	15,60
INGENIEUR	48	29	0	0	48,00	29,00
B						
TECHNICIEN	45	30	0	0	45,00	29,40
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	38	23	0	0	38,00	22,90
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	22	8	0	0	22,00	8,00
C						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	55	38	3	1	53,68	37,80
AGENT DE MAITRISE	42	24	3	1	40,65	23,46
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	212	167	38	27	199,80	159,63
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	103	57	30	20	89,01	49,39
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	225	173	71	56	188,44	145,09
CDI DROIT PRIVE						
	2	2	0	0	2,00	2,00
Total général	1446,00	970,00	296,00	188,00	1291,49	882,81

Les ouvertures de postes dans le cadre du plan de promotion sont intégrées dans les Effectifs Budgétaires, mais pas dans les ETP Budgétaires.